# **Conditions générales de la carte avantage seniors**

### 1. Généralités

La carte avantage seniors est émise par la société coopérative Migros Aar, Industriestrasse 20, 3321 Schönbühl. Tous les droits en relation avec la carte avantage seniors sont valables exclusivement vis-à-vis de la société coopérative Migros Aar. La carte avantage seniors reste la propriété de la société coopérative Migros Aar. L'émission de la carte avantage seniors se fait exclusivement aux conditions des présentes conditions générales dans leur version en vigueur au moment du dépôt de la demande. La société coopérative Migros Aar se réserve le droit d'adapter les présentes conditions générales en tout temps. Les conditions générales actuelles peuvent être consultées et imprimées sur le site Internet www.migrosaare.ch/senior.

## 2. Inscription

La carte avantage seniors peut être demandée en ligne ou au moyen d'un formulaire écrit. Par sa demande, respectivement par l'utilisation de la carte avantage seniors, le requérant se déclare d'accord avec les présentes conditions générales et prend connaissance de la déclaration de protection des données (disponible à l'adresse suivante : www.migrosaare.ch/senior).

## 3. Émission de la carte

La carte avantage seniors est émise en faveur de personnes qui, au moment de leur demande, sont âgées d'au moins soixante (60) ans. La carte avantage seniors est personnelle et intransmissible. La carte avantage seniors n'est émise que sur demande et moyennant la fourniture exacte de l'ensemble des données demandées. Si le requérant a fourni des informations erronées ou qu'il existe des doutes à ce sujet, la société coopérative Migros Aar est en droit de refuser l'émission de la carte avantage seniors, respectivement de réclamer la restitution de la carte avantage seniors et de procéder à son blocage. Le personnel de la société coopérative Migros Aar ou d'autres personnes mandatées ont le droit de procéder en tout temps à des contrôles d'identité afin d'éviter toute utilisation abusive de la carte avantage seniors. La carte avantage seniors est émise gratuitement. Le client est tenu de rendre la carte avantage seniors à la société coopérative Migros Aar s'il décide de faire valoir son droit de suppression, tel que le définit le chiffre 5 de la protection des données, et se désinscrit du programme.

## 4. Droits et obligations

Les titulaires de la carte avantage seniors reçoivent à intervalles irréguliers des offres et des informations au sujet d'actions. Pour le requérant, les avantages suivants sont liés à la carte avantage seniors: possibilité de participer à des concours et à des manifestations, offres spéciales au sein de l'ensemble du groupe Migros, offres de nos partenaires (p. ex. produits à prix réduits), possibilité de participer à des excursions à prix réduits, informations et conseils exclusifs pour toutes les situations de la vie. La société coopérative Migros Aar se réserve le droit de procéder en tout temps à des modifications des offres et des informations, de supprimer le programme ou de le suspendre temporairement en cas de force majeure ou de panne technique. Les conditions générales actuellement en vigueur sont disponibles en tout temps sur www.migrosaare.ch/senior et elles sont considérées comme acceptées par les participants.

#### 5. Protection des données

Le traitement des données personnelles en lien avec la carte avantage seniors relève de la déclaration de protection des données du groupe Migros. Celle-ci explique comment Migros traite les données personnelles, notamment dans le cadre du programme de la carte avantage seniors, et précise les raisons qui justifient leur traitement, la manière dont elles sont transmises au sein du groupe Migros et les droits des personnes concernées sur leurs données personnelles. La déclaration de protection des données est disponible en ligne, actuellement à l'adresse privacy.migros.ch. Toute personne qui s'inscrit au programme de la carte avantage seniors accepte le traitement correspondant de ses données personnelles conformément à la déclaration de protection des données.

## 6. Responsabilité

Les dommages subis par le requérant en relation avec la possession ou l'utilisation de la carte avantage seniors doivent être supportés par ledit requérant. En font notamment partie les dommages suite à un vol, à une perte ou à une utilisation frauduleuse de la carte avantage seniors. La responsabilité de la société coopérative Migros Aar n'est engagée qu'en cas

de faute grave ou d'acte intentionnel. Le requérant ne peut déduire aucune prétention en responsabilité ou autre envers la société coopérative Migros Aar du fait qu'un avantage ou une information ne lui a pas été fourni.

#### 7. Perte de la carte

En cas de perte de la carte avantage seniors, celle-ci est remplacée gratuitement. L'annonce de la perte de la carte peut être faite par le biais du numéro de téléphone gratuit 0800 001 688.

## 8. Divers

Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales devaient être entièrement ou partiellement frappées de nullité, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. La disposition frappée de nullité sera remplacée par une disposition juridiquement valable qui s'approche le plus possible du sens et du but de la disposition frappée de nullité. Il en va de même si les conditions générales devraient présenter des lacunes.

## 9. Droit applicable / for

Le for exclusif est au siège social de la société coopérative Migros Aar. Le droit suisse est exclusivement applicable.

Version: novembre 2024.